



Paul Éric Kingue, Maire de la commune de Njombe-Penja (Département du Moungo, Région du Littoral), libéré le 16 juillet 2015 après presque huit années passées en prison, se dit déterminer à obtenir réparation des années passées en prison, « pour rien ». Il attend un peu plus de 6 milliards à l'Etat du Cameroun.

Cette affaire aurait provoqué la brouille entre Paul Eric Kingue et Maurice Kamto après la présidentielle d'octobre 2018.

« Penda Ekoka précise dans son rapport qu'au cours de la rencontre avec le patron de la police, Paul Eric Kingue a clairement demandé à Mbarga Nguete d'intercéder afin que l'Etat du Cameroun puisse lui verser ses 6 milliards de dommage et intérêts suite à son emprisonnement pendant huit ans dans le conflit qui l'a opposé à l'entreprise française PHP à Njombe-Penja », raconte dans son ouvrage intitulé « Otage » Boris Bertolt, journaliste camerounais exilé

« Cette information va installer une méfiance par rapport à son engagement au sein de la coalition et créer un doute sur la force de ses convictions. Pourtant, quelques jours avant les marches du 26 janvier 2019, Paul Eric Kingue adresse un message à Maurice Kamto où il dit : « mon candidat, tu dois savoir que tu peux compter sur moi même en pleine nuit ». Réponse de Maurice Kamto : « Paul Eric, », Poursuit le lanceur d'alertes

dans son œuvre. Depuis lors, ce n'est pas la paix entre les deux hommes.

Pour mémoire, le 8 février 2008, Paul-Eric Kingué, tout fraîchement élu maire de la commune de Njombé-Penja, est cueilli à son domicile et traduit devant le tribunal. L'Etat du Cameroun lui reproche d'être l'un des instigateurs des violentes émeutes qui viennent d'ensanglanter le pays.

Sa commune, qui abrite un important complexe agroalimentaire, a connu de graves saccages et le maire est soupçonné d'y avoir contribué par l'entremise de casseurs. Près de huit ans plus tard, au terme d'une longue et éprouvante procédure judiciaire derrière les barreaux, la Cour suprême a annulé ce jugement qui lui avait valu une condamnation à perpétuité.